



Communiqué de presse

Paris, le 24 novembre 2021

Métiers interdits : l'Assemblée nationale va-t-elle transformer l'essai ? Le vœu de la Fédération Française des Diabétiques à 24 heures d'un vote historique.

C'est demain, jeudi 25 novembre 2021 dans la matinée, que l'Assemblée nationale sera réunie en séance publique pour examiner en deuxième lecture la [Proposition de loi relative aux restrictions d'accès à certaines professions en raison de l'état de santé](#). La **Fédération Française des Diabétiques**, mobilisée depuis près de 25 ans pour faire cesser ces discriminations, souligne un moment historique et en appelle à la transformation de l'essai par l'adoption conforme et définitive de la loi.

100 ans après la découverte de l'insuline, une réglementation archaïque en cause

Alors que 2021 marque le centenaire de la découverte de l'insuline et que la Fédération Française des Diabétiques multiplie les actions*, de nombreuses réglementations prévoient encore l'inaptitude par principe des travailleurs diabétiques à l'entrée dans certaines fonctions. Ainsi, une personne atteinte de diabète ne peut pas exercer les professions de pompier, policier, contrôleur de train, hôtesse de l'air ou encore marin. Pourtant, les innovations dans la prise en charge du diabète ont considérablement évolué ces dernières années : les crises d'hypoglycémies, redoutées à l'époque pour l'exercice de ces fonctions, sont aujourd'hui encadrées par l'utilisation de dispositifs extrêmement efficaces, dotés par ailleurs pour certains de systèmes d'alarmes permettant d'anticiper les crises.

L'adoption définitive de la proposition de loi : un espoir immense pour toute la communauté de personnes vivant avec un diabète

Nombreux sont ceux qui, depuis la création du service juridique de la Fédération Française des Diabétiques, ont appelé à l'aide. [Alizée](#), [Jean-Marc](#), [Yoann](#), [Magalie](#) ou encore Joël, ... tous ces prénoms gravés dans l'histoire de la Fédération attestent de l'absurdité de ces normes, mais aussi et surtout de l'immense espoir que l'évolution des textes représente.

L'Assemblée nationale, réunie en Séance publique, pour l'examen du texte en deuxième lecture, a entre ses mains un enjeu majeur ! La Proposition de Loi doit être adoptée avant la fin du quinquennat. C'est un vœu profond de la Fédération puisqu'il s'agit aujourd'hui du seul moyen de graver dans le marbre le principe de non exclusion à l'embauche en raison de l'état de santé.

Près de 4 millions de personnes vivant avec un diabète attendent, il est temps d'agir !

**** Voir l'annexe : "Rétrospective du combat de la Fédération Française des Diabétiques"***

La Fédération Française des Diabétiques en quelques mots

La Fédération Française des Diabétiques est une association de patients, au service des patients et dirigée par des patients. Avec son réseau d'une centaine d'associations locales et de délégations, réparties sur l'ensemble du territoire et son siège national, elle a pour vocation de représenter les 4 millions de patients diabétiques.

Fondée en 1938, reconnue d'utilité publique en 1976 et agréée depuis 2007 par le Ministère de la santé pour la représentation des usagers, elle est totalement indépendante de toute institution publique, de tout organisme ou entreprise privée, et de toute corporation professionnelle.

Contacts presse - Agence PRPA

- Margaux Puech - margaux.puech@prpa.fr - 06 28 79 00 61
- Isabelle Closet - isabelle.closet@prpa.fr - 06 28 01 19 76